

SERVICES
TECHNIQUES

...
...

ADMINISTRATIF

...
...

ST/JZ/MP/EL/SD

Domaine :
VOIRIE / OCCUPATION DU DOMAINE PRIVÉ

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE N°272/25

Département de
SEINE-ET-MARNE

...
...

Canton de
PONTAULT-COMBAULT

...
...

Commune de
ROISSY-EN-BRIE

Objet : Réglementation de la circulation dans le quartier des Terres Rouges à Roissy-en-Brie, le samedi 29 novembre 2025, afin de permettre un tournage de prises de vues dans le cadre du tournage de la mini-série « Lipsick ».

Le Maire de la Commune de Roissy-en-Brie,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L2213-1 à L2213- 6,

VU le nouveau Code de la Route et notamment les articles R411-8 et R417-1 à R417-13,

CONSIDERANT la demande de Madame Barbara Berté pour la société TDT PRODUCTION domiciliée, 60 rue François 1^{er}, 75008 Paris, afin de permettre la réalisation de prises de vues dans le quartier des Terres Rouges le samedi 29 novembre 2025.

A R R E T E

Article 1 : La circulation sera interdite partiellement selon les besoins du tournage, sur des portions de voies dans le quartier des Terres Rouges le samedi 29 novembre 2025.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication.

Article 3 : MM. et Mme - Le Maire de Roissy-en-Brie,

- Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- Le Chef de Service de la Police Municipale de Roissy-en-Brie,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Pour le Maire,
Le 1er Adjoint délégué en charge de l'urbanisme,
de l'environnement, des grands projets, des
travaux et des quartiers



Signé électroniquement par :
Jonathan ZERDOUN
Le 14/11/2025 à 10:58